

Caisse des écoles : assemblée générale du lundi 19 novembre 2018

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, JOSEPH Éric, LAFARGUE Frédéric, FLORES Pascal,

Mmes TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, BENAIR Émilie, DESCAMPS Véronique, LABARBE Laëticia, LACAMPAGNE Gwladys, QUINIOU Sylvie, TOUY Aurélie.

Excusés

Mme BARBIER Isabelle : procuration à Mr LAFARGUE Frédéric.

Mme BERNARDES RAMOS.

Mr PÉNOT André.

Secrétaire de séance

Mme LOUVET Emmanuelle.

Monsieur le Maire, Président ouvre la séance à 20h45. Il rappelle l'importance de l'instance « Caisse des Écoles » comme un lieu partagé d'échanges, de prise de décision entre les élus, les parents d'élèves et les enseignants. Cette entité a été mise en place en 2002 par la volonté du conseil municipal.

Ses fonctions sont liées à :

- La gestion financière de tout ce qui concerne l'école : restauration scolaire, personnel municipal travaillant à l'école, matériel scolaire, sorties, ...
- Ses ressources sont la subvention communale et le don des bienfaiteurs.

Son comité, élu en assemblée générale, est composé de :

- Monsieur le Maire, Président.
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale, ou son représentant, le directeur de l'école.
- Un membre de la société civile, proposé par le président et nommé par le préfet.
- Un tiers du conseil municipal.
- Le même nombre de parents d'élèves que de représentants du Conseil Municipal.

1. Rapport moral

Mme Louvet rappelle que la Caisse des écoles a mis en place une commission « restauration scolaire », réunissant les élus parents de la Caisse des écoles, élus municipaux, responsable de la restauration scolaire et Sylvie Bourdens, responsable du restaurant scolaire. Cette commission permet de suivre la qualité des repas servis aux enfants. Elle a pour base de travail la notation quotidienne et les observations de Sylvie Bourdens sur l'appréciation des enfants concernant les repas servis. Cette notation est ensuite analysée en réunion.

La municipalité a fait le choix d'un nouveau prestataire « Restofrais » en octobre 2017. Ce choix a permis une baisse des repas de 82 centimes.

La caisse des écoles réunie le 13 décembre 2017 a voté la baisse du prix de repas de 41 centimes, passant de 3,43€ à 3,02€ pour les familles et les enseignants, la municipalité répartissant les 41 centimes par repas restant afin de soulager les charges du personnel municipal.

La commission « restauration scolaire » a fait un premier bilan le 29 mai 2018 en présence des responsables de la société « Restofrais », des élus de la Caisse des écoles et des élus municipaux de la commission scolaire.

2. Rapport financier

Monsieur le Président présente le rapport financier. Le budget voté en avril est de 161 780 €. Une grande partie de ce budget concerne la restauration scolaire et le personnel affecté à l'école. 20 636 € sont affectés au fonctionnement de l'école (fournitures scolaires, maintenance, jouets, matériel informatique, sorties, bus ...).

Les recettes contiennent la participation financière des parents d'élèves pour la restauration scolaire, ainsi que la subvention communale de 92 965 €.

3. Élection des membres adhérents au sein du comité

Sont candidats : Émilie Benair, Véronique Descamps, Pascal Florès, Laëticia Labarbe, Sylvie Quiniou.
Les candidats sont élus à l'unanimité au sein du Comité de la Caisse des écoles.

4. Questions diverses

- Monsieur le Président rappelle que l'inauguration du nouvel accès à l'école aura lieu le 1^{er} décembre. Deux érables boule seront plantés (l'un en mémoire du centenaire de l'armistice de 1918). Le CMJ et l'école sont associés à cet événement en travaillant sur le thème de la liberté.
- Pascal Florès pose la question des travaux de restauration du bâtiment de l'école élémentaire. Monsieur le président rappelle que ces travaux font partie d'une réflexion d'ensemble liée au projet d'une nouvelle école dans le futur. De même, la municipalité a investi près de 98 000 € pour l'école (procédure nouvel accès rue le Traversan et accès vidéo sécurisé, nouvelle structure de jeux maternelle, climatisation, ...).
- Monsieur le Président précise que, par ailleurs, l'aménagement de la zone des Grands Pins amènera un apport financier intéressant pour les projets municipaux.
- Madame Touy pose la question de la vétusté du préfabriqué au fond de la cour. Monsieur le président rappelle que le PLU étant arrêté, les objectifs de la municipalité sont la maîtrise de l'école et l'accroissement de la population. La rénovation ou le changement du préfabriqué fait partie du projet d'ensemble de la nouvelle école.
- Madame Touy suggère que l'inscription d'enfants venus de l'extérieur permettrait de conserver la sixième classe et permettrait des effectifs par classe moins chargés. Monsieur le Président rappelle que les frais scolaires de ces élèves restent à la charge de la commune accueillante et non à celle de la commune du domicile. De plus, en cas de nouvelles inscriptions d'élèves habitant récemment la commune, l'école se retrouverait avec des effectifs lourds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.